



HURIGNY

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Séance du 7 décembre 2022 à 20 heures.

- * Nombre de conseillers en exercice : 19
- * Présents à la séance : 14
- * Date de la convocation : 29 novembre 2022
- * Affichage de la convocation : 29 novembre 2022

Etaient présents : DEYNOUX Dominique, VALLET Philippe, MAILLET Françoise, MARINELLO Serge, RAMBAUD Géraldine, BAUDET Sandra, BEAUCHAMP Florent, CAYRIER-LANDRÉ Nathalie, KLÉMENT Olivier, LEMAITRE Emmanuelle, MORNAND Pierre, RAFFIN Nadège, RATIVET Aurélie, VOUILLON Daniel.

Etaient excusés : COILLARD Daniel (qui a donné pouvoir à MARINELLO Serge), DEKYNDT Maud (qui a donné pouvoir à CAYRIER-LANDRÉ Nathalie), MACEDO José Luis (qui a donné pouvoir à VOUILLON Daniel), PHILIBERT Pascal (qui a donné pouvoir à DEYNOUX Dominique), ROZIER Nathalie.

Etait absent : ./.

A l'unanimité, le compte rendu de la séance du 8 novembre 2022 est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Aurélie RATIVET secrétaire de séance.

Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Grisière :

Vu le bilan de la concertation publique préalable et les études techniques, le Conseil Municipal, approuve le dossier de réalisation de la ZAC de la Grisière.

Budget 2023 : autorisation préalable :

Le Conseil Municipal autorise le maire à liquider les dépenses en section de fonctionnement dans les limites des crédits inscrits en 2022 et en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2022 avant le vote du budget communal 2023.

Tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2023 :

A compter du 1^{er} janvier 2023, le montant annuel des inscriptions passera de 4.70 € à 4.80 € pour les habitants de la commune et de 9.40 € à 9.60 € pour ceux des autres communes.

Attribution de la médaille communale 2023 :

Le Conseil Municipal décide de décerner la médaille communale à :

- M. Jean-Pierre AIMAIN, qui a été conseiller municipal de juin 1995 à mai 2020,
- Mme Nathalie CHEVENET, qui a été conseillère municipale de mars 2001 à mai 2020,

- Mme Sylvie PRADEL-IRLES, qui a été conseillère municipale de mars 2001 à mars 2008, 5^e adjointe au maire chargée de la communication, des nouvelles technologies et des affaires sociales de mars 2008 à mars 2014, 2^e adjointe au maire chargée de la communication, des nouvelles technologies, des relations avec les associations, du sport, de la culture, de la bibliothèque et du fleurissement de mars 2014 à mai 2020,
- Mme Geneviève RICHARD, qui a été membre du Comité de fleurissement depuis sa création en 1992 jusqu'en septembre 2022,
- Mme Maryse RONDIERE, membre du conseil d'administration de Seniors évasion depuis 2001 et trésorière adjointe de 2002 à septembre 2022.

Les médailles seront remises aux récipiendaires lors de la cérémonie des vœux du Maire organisée le vendredi 6 janvier 2023.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : rapport d'activités 2021 :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2021 de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Adhésion à la mission de médiation :

La Commune adhère à la mission de médiation proposée par le CGFPT 71. Elle pourra ainsi bénéficier de ce dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives et qui vise à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Périmètre délimité des abords :

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 août 2022 au 13 septembre 2022 et au procès-verbal dressé par le Commissaire-enquêteur, le conseil municipal donne son accord sur le projet délimité des abords pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique et de la décision de l'architecte des bâtiments de France et intégrer la parcelle cadastrée section AT n°134.

Budget général 2022 – décision modificative :

Afin de procéder à un ajustement des recettes et des dépenses, le Conseil Municipal adopte une décision modificative sans incidence sur l'équilibre du budget 2022.

Informations diverses :

La manifestation organisée samedi 3 décembre a permis de collecter 1 575 € en faveur de l'AFM Téléthon.

Face à la recrudescence des cambriolages sur le territoire communal, les habitants sont invités à la plus grande vigilance et doivent signaler à la gendarmerie nationale tous véhicules ou comportements suspects. L'installation de la vidéoprotection est en cours. Elle devrait avoir un effet de dissuasion et permettre d'identifier les auteurs des méfaits.